



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt cinq mars deux mille vingt cinq, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjoindue à titre d'auxiliaire.

D31032025_06 : Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-5 et R2311-1 et suivants, Considérant la réunion du 6 mars 2025 de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 285 868,69 € et un déficit d'investissement de 201 407,57 € ;
- constatant que l'excédent d'investissement cumulé de 1 905 270,68 € qui déduit des restes à réaliser, dégage un excédent disponible pour le financement de nouvelles dépenses (1 183 389,07 €);
- affecte à l'unanimité le résultat d'exploitation comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	3 611 498,22 €
Recettes	4 897 366,91 €
Résultat de fonctionnement	1 285 868,69 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	200 000,00 €
RESULTAT CUMULÉ 2024	1 485 868,69 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 069 574,14 €
Recettes	2 868 166,57 €
Résultat d'investissement 2024	- 201 407,57 €
Excédent d'investissement reporté N-1	2 106 678,25 €
RESULTAT CUMULÉ 2024	1 905 270,68 €
Reste à réaliser :	
Dépenses	826 981,79 €
Recettes	105 100,18 €
Solde « RESTE A REALISER »	721 881,61 €
Résultat cumulé 2024	1 905 270,68 €
EXCEDENT DISPONIBLE POUR FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2025	1 183 389,07 €

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
1068 - section d'investissement -Excédent de fonctionnement capitalisé	1 285 868,69 €
002- section de fonctionnement - Excédent de fonctionnement	200 000,00 €

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 07/04/2025
Au registre